

Les textes réglementaires DPI instances

- * Articles L. 1451-1 à L.1451-4 et R. 1451-1 à R. 1451-4 du Code de la Santé Publique;
- * Loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé
- * Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique ;
- * Instruction n° DAJ/2012/307 du 30 juillet 2012 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives à la déclaration publique d'intérêts dans les agences régionales de santé ;
- * Décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire;
- * Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts;
- * Instruction DAJ/DSSIS/DAFIIS/2013/314 du 29 juillet 2013 relative à la mise en œuvre des dispositions relatives à la DPI dans les ARS ;
- * Décret n° 2016-1939 du 28 décembre 2016 relatif à la déclaration publique d'intérêts prévue à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique et à la transparence des avantages accordés par les entreprises produisant ou commercialisant des produits à finalité sanitaire et cosmétique destinés à l'homme;
- * Arrêté du 31 mars 2017 portant fixation du document type de la DPI mentionnée à l'article L1451-1 du code de la santé publique ;
- * Annexe à l'arrêté prévu à l'article R.1451-1 du Code de la Santé Publique document type de la déclaration publique d'intérêts ;
- * Arrêté du 7 juillet 2017 relatif aux conditions de télédéclaration des liens d'intérêts et au fonctionnement du site internet unique mentionné à l'article R. 1451-3 du code de la santé publique ;



* Arrêté ARS Occitanie/2018-698 du 23 février 2018 fixant la liste des instances dont les membres sont soumis à l'obligation de déclaration publique d'intérêts pris par application des articles L.1451-1 I, L.1431-1, R.1451-1 du Code de la Santé Publique.